

Protocole pour la poursuite des concours d'élevage à compter du 30 octobre 2020

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Préambule

La SHF et la SFET, maisons-mères des segments sport et travail de la filière cheval assurent la première transformation du cheval, produit agricole, en partenariat avec les organismes de sélection concernés.

Le présent protocole propose des règles permettant aux acteurs **professionnels** de poursuivre leurs activités agricoles et la sélection des reproducteurs indispensable à la continuité des programmes d'élevage pour lesquels ils sont agréés. Il veille en particulier à rappeler le respect des gestes barrières et de la distanciation physique afin de limiter les risques de propagation du Covid-19.

Ouverture des concours d'élevage SHF et SFET pendant la phase de confinement et antérieurement à l'autorisation des activités ouvertes au public :

- Ces concours et épreuves se dérouleront strictement à huis clos sans public en présence des seuls professionnels impliqués dans la gestion des chevaux et du personnel nécessaire à l'organisation de ces concours et épreuves.
- Ces concours et épreuves ne sont accessibles qu'aux seuls acteurs professionnels qui s'engagent à respecter le protocole par écrit.

En amont du concours

Pour les organisateurs

- Engagement : Les organisateurs devront être agréés par la SHF ou la SFET et leurs concours inscrits au calendrier. Cet agrément nécessitera qu'ils s'engagent par écrit au respect du présent protocole. Le non-respect de cette clause interdira l'organisation du concours.
- Les boxes devront être désinfectés intégralement ainsi que les sanitaires et tous les espaces mis à disposition des participants et des organisateurs.
- L'intégralité du matériel utilisé par les bénévoles et organisateurs devra être également désinfecté.
- Le jury devra être organisé afin de laisser au moins 1,5m entre chaque officiel. Chaque officiel devra ramener ses propres stylos. En cas de mise à disposition de matériel, celui-ci devra être désinfecté avant la première utilisation et ne pourra être utilisé que par une personne (pas de prêt de matériel)

- L'organisateur devra mettre à disposition de l'équipe en charge du montage de l'ensemble des espaces du concours, des gants à usage unique et des solutions de nettoyage des mains (gel hydroalcoolique et/ou lavabo avec savon).
- Afin de faciliter la circulation et d'éviter les croisements, un sens de circulation signalé devra être mis en place par l'organisateur : parkings, zones de présentation, boxes...

Pour les présentateurs

- Chaque personne devant se rendre sur le terrain devra se munir de l'attestation SHF/SFET (téléchargeable sur les sites des sociétés-mères ou des organisateurs : shf.eu, Equidé & Excellence, ANR et ARE). Par la même, ils devront s'engager à respecter les règles du présent protocole et notamment les consignes gouvernementales relatives aux gestes barrières et à la distanciation physique.
- Sur cette attestation, chaque engageur devra préciser le nombre de personnes l'accompagnant

Pour les concours 0-3 ans :

- *Pour < 2 juments suitées ou < 4 chevaux de 2/3 ans : 2 personnes autorisées*
- *Pour > 2 juments suitées ou entre 4 - 10 chevaux de 2/3 ans : 3 personnes autorisées*
- *Pour plus 10 chevaux de 2-3 ans : 4 personnes autorisées*

Pour les concours jeunes chevaux montés/attelés :

- *moins de 5 chevaux : 1 autorisation d'accès au terrain de concours*
- *moins de 10 chevaux : 2 autorisations d'accès au terrain de concours*
- *10 à 20 chevaux : 3 autorisations d'accès au terrain de concours*
- *plus de 20 chevaux : 4 autorisations d'accès au terrain de concours*

- Ces autorisations devront être présentées (imprimées ou sur mobile/tablette) à l'entrée du concours avec une pièce d'identité.
Seules les personnes autorisées par l'organisateur seront autorisées à participer aux concours.
- L'accès aux concours est réservé aux **professionnels**. Chaque éleveur, présentateur, cavalier ou meneur devra être accompagné d'une attestation sur l'honneur et/ou justificatif de son statut (attestation de l'employeur, extrait KBis, déclaration MSA...).
- L'accès sera également autorisé aux professionnels de santé humaine et animale (vétérinaires, maréchaux ferrants).
- Chaque moyen de transport devra avoir à bord un moyen de désinfection et des gants à usage unique.

A l'arrivée des concurrents et pendant le concours

Pour l'organisateur

- L'entrée du site du concours doit être matérialisée et gardée par une personne référente désignée par l'organisateur munie d'un masque et de gants. Chaque personne devra présenter son attestation individuelle et pièce d'identité à travers la vitre afin d'être admis sur le terrain.
- Les sanitaires devront être désinfectés préalablement et pendant le concours. Du gel hydroalcoolique et du savon liquide doivent être à disposition à l'entrée/sortie, avant de toucher la porte.
- Les contrôles d'identité des équidés se fera : en amont par l'envoi (mail, sms...) d'une copie de la page d'identification et de vaccination et sur place le jour du concours par le biais d'un lecteur de puces.

- Les buvettes et restaurations sont interdites. Il conviendra à chacun de prendre ses dispositions pour les repas et boissons.
- Les équipes techniques manipulant du matériel doivent être munies de gants.
- Les remises de prix sont interdites. Les résultats seront communiqués par mail et le podium sera rendu public par l'organisateur. Une remise des prix générale pourra être tenue en fin de saison par les ARE et les ANR en ayant la possibilité et dès la situation sanitaire stabilisée.

Pour les concurrents et leurs accompagnants

- Un programme du concours avec des heures précises sera établi et communiqué par l'organisateur.
- Il convient que chacun des présentateurs prennent leur disposition pour éviter tout croisement lors de la descente et lors de la préparation du cheval.
- Chaque rassemblement de plus de 2 personnes est interdit. Une distance de 2m entre chaque personne devra être respectée : à l'entrée de piste, dans les tribunes...
- Le port du masque est imposé sur la totalité de l'enceinte du concours.
- Le prêt de matériel entre différents concurrents est interdit.
- Avant de repartir, chaque véhicule devra être désinfecté au moins au niveau des endroits de contact : poignées, coffres, pont et portes, etc.

Non-respect des règles

- Les personnes n'ayant pas d'attestation, ni de justificatif d'exercice professionnel ou de pièce d'identité se verront refuser l'accès au terrain de concours par l'organisateur.
- Tout manquement aux règles d'hygiène et au protocole se verra sanctionné d'une exclusion et devra quitter immédiatement les lieux.